



Centre de la
petite enfance
de la Petite-Nation

Installation « Les Colibris »

Installation « Les colibris »

70 RUE GALIPEAU

THURSO (QUÉBEC) J0X 3B0

Téléphone : (819) 985-3838

Télécopieur : (819) 985-0505

Courriel: direction@cpepetitenation.ca

-POLITIQUE D'ANIMATION ET DE SURVEILLANCE DE LA COUR EXTÉRIEURE-

Adopté par le conseil d'administration le 7 novembre 2017

Table des matières

A.	INTRODUCTION	3
B.	QU'EST-CE QUE L'ANIMATION ?	4
C.	AFFECTATION DU PERSONNEL	5
D.	SCÉNARIOS	6
E.	ILLUSTRATION D'UNE DÉMARCHE CONCRÈTE D'APPLICATION	7
F.	HORAIRE DES ACTIVITÉS SPÉCIALES	9
G.	SORTIES AU PARC	9
H.	DES SITUATIONS PARTICULIÈRES	10
I.	L'HIVER	10
J.	POUPONNIÈRE	11
K.	CONCLUSION	11

A. INTRODUCTION

La cour extérieure est un lieu très important au centre de la petite enfance. Dès que la température est clémente, les enfants y passent une bonne partie de leur journée. Ils peuvent courir, sauter, grimper et expérimenter dans un environnement vaste où l'imagination n'a pas de limite. En plus d'être un lieu où les enfants s'amuse, la cour extérieure permet le développement global de l'enfant. Il va de soi que l'application du programme éducatif du Ministère de la famille se poursuit même à l'extérieur.

Au CPE de la Petite-Nation, la cour extérieure est un milieu de vie tout aussi important que les locaux. En été, l'accueil du matin se fait dehors question de partir la journée du bon pied. La collation du matin et le repas du midi sont aussi pris à l'extérieur dans un aménagement spécialement conçu à cet effet. Il y a deux cours extérieures pour les enfants. Une première cour, celle des poupons, située sur le côté est du CPE, dispose d'un abri permanent et de jeux adaptés aux besoins de tous petits. La cour arrière, pour les enfants de 18 mois et plus, est grande et polyvalente. Profitant d'un site où la vue est magnifique sur la nature qui nous entoure et à l'abri de la circulation automobile, l'aménagement de cette cour est le résultat d'une planification soignée. Les enfants peuvent également profiter d'un immense terrain situé à l'extérieur de cette cour où ils peuvent faire des randonnées et l'hiver, y glisser.

Les équipements en place, combinés à de l'animation enthousiaste, donneront aux enfants des moments de jeux et de rires en toute sécurité. C'est donc dans l'optique d'offrir des services de qualité tout en respectant les exigences du Ministère de la famille que le CPE de la Petite-Nation a élaboré cette politique d'animation de la cour extérieure.

«L'éducateur est payé pour jouer.»

Jean Epstein

B. QU'EST-CE QUE L'ANIMATION ?

Qu'est-ce qu'on entend par «animation» ? Les trois (3) exemples suivants ne sont qu'un début car il y a autant de façons d'animer qu'il y a d'individus !

1. Mises en situation autour d'un thème

Stimule l'imagination, la créativité.

Suivi avec le thème de la semaine.

Présente un nouveau thème.

Jeux de rôles

Exemple : Le poisson-bulle est un bateau
Les enfants dans le poisson-bulle sont des matelots
L'un d'eux est le capitaine
Les autres enfants qui jouent dans la cour sont des poissons
Stimuler l'imaginaire en questionnant les enfants sur ce qu'ils voient du bateau (vérifier s'ils sont bien conscients du thème)
Exécuter des mouvements résultant des conditions (vent, houle,...)

2. Proposer de nouvelles voies à explorer

Optimise le matériel disponible

Varie le jeu

Sors de l'ordinaire

Exemple : Au carré de sable
Depuis toujours les enfants remplissent et vident des seaux surtout de façon individuelle. Pourquoi ne pas proposer un jeu collectif ? Construction d'un projet en groupe (ville, zoo, village,...) Une maquette qui représente un environnement connu des enfants et qui utilise le matériel et les ressources disponibles. Favorise la participation de chacun pour ramasser des éléments servant à la maquette (pierres, feuilles, branches) et réaliser les constructions (seaux, moules).

3. Combiner plusieurs activités

Profiter de l'occasion pour revenir sur certains apprentissages

Renforcement

Animer, c'est bien personnel.

L'important c'est de s'impliquer et de donner de l'attention à ce que l'on fait tout en favorisant la participation.

C'est aussi avoir du plaisir à jouer avec les enfants, participer à leurs jeux. C'est aller au delà de la surveillance passive et du simple fait d'intervenir au besoin.

C. AFFECTATION DU PERSONNEL

NOTE : Les sections suivantes traitent spécifiquement de la cour arrière; pour ce qui est de la pouponnière, voir la section J.

Lors de la sortie à l'extérieur en matinée, il y a normalement six (6) éducatrices accompagnant les enfants dans la cour arrière. Afin d'organiser des activités stimulantes et coordonner la surveillance, le personnel sera affecté à une position stratégique lui permettant d'animer et d'intervenir rapidement.

À l'image des coins d'ateliers, la cour est divisée en trois parties principales :

Secteur du carré de sable

À la sortie de l'entrée des Toucans/Perroquets et des Koalas/Pandas, un grand espace est délimité par des bordures afin de contenir le sable destiné aux jeux de sable et de construction. Plusieurs outils sont disponibles en quantité suffisante (pelles, seaux, tamis, moules, véhicules, etc.,...) et sont rangés dans un bac à proximité du carré de sable.

Secteur de la structure de jeux (centre)

Une structure en plastique est au centre de la cour. Cette structure permet aux enfants d'exercer leur sens de l'imaginaire. Si cette structure devient un restaurant, l'éducatrice peut y apporter un bac de fruits et légumes; si c'est une maison de poupées, un bac de poupées peut y être apporté...

Secteur du Poisson-bulle

À l'autre extrémité de la cour, le Poisson-bulle est une structure en plastique pouvant accueillir des enfants à l'intérieur et exercer leur sens de l'imaginaire et à l'extérieur de la structure afin de stimuler leur motricité globale. Cette structure est entourée d'un espace délimité par une bordure de bois. Cette zone de protection est recouverte de matériau inorganique (sable). Les enfants ne doivent en aucun cas creuser dans cette section pour leur sécurité et celle des enfants qui grimpent sur la structure.

Une éducatrice est affectée à chacun des trois secteurs précédemment décrits et a, comme mandat, d'animer ce centre d'intérêt.

De plus,

Une éducatrice agit également à la surveillance générale de la cour :

L'éducatrice à ce poste est disponible pour intervenir à plusieurs niveaux : surveillance globale, surveillance des jeux libres, salle de bain, changement de couches, arrivée et départ d'enfants (liste), etc.,... Cette personne peut inviter les enfants à rejoindre un groupe ou participer à une activité afin d'optimiser le temps passé à l'extérieur et de briser l'isolement (par exemple, aller chercher un enfant qui a de la peine et qui s'isole dans un coin ou sur la galerie). Cette personne est également disponible pour prêter main forte dans des secteurs populaires. Lorsque cette éducatrice doit quitter momentanément son poste (par exemple, pour un changement de couche), elle en informe une autre éducatrice afin que celle-ci prenne temporairement la relève.

Deux éducatrices sont chargées d'organiser et d'animer des activités dites «spéciales».

Par activités spéciales, on entend des activités autres que celles déjà offertes quotidiennement. Les idées et le matériel ne manquent pas et plusieurs exemples sont donnés dans la démarche concrète.

LES JEUX D'EAU ET LA BAIGNADE

L'été, (ou à la fin du printemps ou encore au début de l'automne), lorsqu'il fait chaud, on se doit d'offrir aux enfants des jeux d'eau ou de la baignade lors de la période de jeux à l'extérieur.

Comme par temps chaud, l'accueil du matin se fait à l'extérieur, dans la cour, les éducatrices qui débutent tôt le matin remplissent les piscines.

L'éducatrice des Coccinelles ou des Papillons remplis 2 piscines dans la cour clôturée attenante à la cour de la pouponnière pour baigner ses enfants.

La vidange des piscines se fait dès la fin de l'utilisation. À la fin de la journée, les piscines doivent être suspendues à la clôture ouvertes vers l'intérieur de la cour. Le nettoyage et la désinfection fait partie du contrat d'entretien du CPE.

Pour éviter les coups de soleil, les enfants se baignent avec un chandail à manches courtes.

À la suite d'une baignade, les enfants sont habillés et les maillots et les serviettes sont mis dans le casier de l'enfant pour que le parent puisse les faire sécher.

Horaire des baignades (chaque éducatrice s'occupe de son groupe):

Pouponnière : vers 10h15

Koalas /Pandas : vers 9h30

Toucans/Perroquets : vers 10h00

Nénuphars /Rainettes : vers 10h30

JEUX D'EAU/BAIGNADE

Quand : Dès que la météo annonce 26° C ou plus par temps ensoleillé.

LA PROTECTION CONTRE LE SOLEIL

Lorsque la saison chaude arrive, soit généralement du 15 mai (ou avant) au 15 octobre (ou après) les mesures suivantes seront appliquées :

✓ Crème solaire

À moins d'indications contraires au dossier, chaque éducatrice doit appliquer de la crème solaire, disponible au CPE, aux enfants de son groupe tel que prescrit par le fabricant. Cependant, aucune crème solaire ne sera appliquée à un bébé de moins de 6 mois.

✓ Port du chapeau

Chaque éducatrice doit s'assurer que chacun des enfants de son groupe porte un chapeau ou une casquette. Également, compte tenue que l'enfant apprend par l'exemple, chaque éducatrice doit porter un chapeau, une casquette ou un foulard noué sur ses cheveux.

✓ Ombre

Lors des journées plus chaudes, les enfants seront encouragés, par les éducatrices, à jouer sous l'abri soleil afin de bénéficier de l'ombre que celle-ci procure.

D. SCÉNARIOS

Lorsqu'il y a 5 groupes d'enfants : Une éducatrice seulement sera attitrée à la surveillance des activités spéciales

Il faut savoir s'adapter aux situations : selon l'activité spéciale, l'éducatrice qui occupe un poste près du secteur où se déroule cette activité peut donner un coup de main au démarrage et à la coordination de cette activité sans pour autant délaisser son secteur. Il faut aussi savoir adapter les activités spéciales en conséquence.

Lorsqu'il y a 4 groupes d'enfants : Une éducatrice au carré de sable
Une éducatrice à la structure du centre
Une éducatrice secteur poisson-bulle
Une éducatrice à la surveillance générale

Lorsqu'il y a 3 groupes d'enfants : Une éducatrice pour les deux structures
Une éducatrice pour le carré de sable
Une éducatrice à la surveillance générale

Au quotidien,

❖ Sortie de la première éducatrice

La première éducatrice qui sort avec son groupe d'enfant effectue un tour de la cour afin de détecter toute modification susceptible de menacer la sécurité des enfants. Elle utilise et complète le formulaire : registre des inspections quotidiennes. Elle applique les mesures nécessaires pour permettre aux enfants de jouer en toute sécurité (balayer une flaque d'eau, mettre du sable sur de la glace, sortir des ordures et remettre un sac,...). Les anomalies majeures devront être mentionnées à la direction. En cas de force majeure, l'éducatrice pourra même rentrer les enfants et aviser la direction qui appliquera les mesures nécessaires. Le formulaire « registre des inspections quotidiennes » est ensuite remis à un membre du personnel administratif.

Cette éducatrice, peut importe le poste stratégique où elle est affectée, doit inciter les enfants à s'amuser avec le matériel disponible, surtout en l'absence des «petits». De nouveaux jouets, sans oublier les jouets populaires, sont alors plus facilement accessibles.

❖ Sortie de la deuxième et troisième éducatrice

Déjà, à trois éducatrices, la dynamique est différente. Les deux autres éducatrices peuvent déjà occuper leur poste stratégique et inviter les enfants à participer ou encore commencer à installer le matériel pour les activités spéciales.

❖ Sortie de la quatrième, cinquième et sixième éducatrice.

Les éducatrices veillent à ce que les enfants puissent s'intégrer aux activités en cours et rejoignent leur poste stratégique.

Lorsque toutes les éducatrices sont sorties, les activités spéciales doivent se mettre en branle (matériel, consignes). Évidemment, de l'intérêt créé par ces activités peuvent résulter la désertion de certains secteurs; cependant, lorsque l'attrait de la nouveauté se sera calmé, les enfants retourneront à leurs activités préférées.

E. ILLUSTRATION D'UNE DÉMARCHE CONCRÈTE D'APPLICATION

Secteur de la structure du centre

L'éducatrice doit **animer** ce secteur et inviter les enfants à s'amuser en veillant à la sécurité de chacun et dans le respect de l'utilisation de l'espace.

Située au centre de la cour, cette structure est l'endroit tout désigné pour débiter un jeu de rôle. Un peu d'imagination et de matériel supplémentaire et cette structure peut devenir un magasin, une école, un garage, etc.,...

Exemples : «Attention les amis, venez dans le château de la princesse... Est-ce que tu viens, Maude? Viens décorer le château, Marianne ? Est-ce qu'il y a des amis qui aimeraient faire un restaurant dans le château?
«Bienvenue au château de la princesse! Tous les amis qui se présentent au château doivent connaître le mot magique!»

Secteur du carré de sable

L'éducatrice doit **animer** ce secteur et inviter les enfants à s'amuser en veillant à la sécurité de chacun et dans le respect de l'utilisation du matériel et de l'espace. Beaucoup de matériel disponible.

Exemples : «Aujourd'hui les amis on va construire une ville... Qui veut nous aider ? Alexandre, est-ce que tu peux nous faire des maisons avec Félix et Kevin ? Ici, on pourrait faire un pont... e vais vous aider...»
Oyez, oyez, bienvenue au temps des chevaliers ! Servons-nous des moules afin de faire un château !
«À l'aide des camions, on peut faire un convoi qui transporte du sable d'un coin à l'autre !»

Secteur du poisson-bulle

L'éducatrice doit **animer** ce secteur et inviter les enfants à utiliser le poisson-bulle tant à l'intérieur qu'à l'extérieur dans le respect des autres et en veillant à la sécurité de chacun.

IMPORTANT

Le périmètre délimitant le secteur du poisson-bulle ne devrait pas être utilisé comme carré de sable. En effet, la présence de jouets près de la structure, c'est-à-dire à l'intérieur du dégagement prescrit par les normes du Ministère de la Famille, présente un danger pour les enfants utilisateurs de la structure.

Il s'agit donc d'être vigilant et d'inviter les enfants à utiliser le carré de sable. La personne assignée à ce poste stratégique veillera à enlever le matériel pouvant présenter un risque d'accident.

Lors de l'utilisation des piscines (journées de canicule), les éducatrices surveillent leur groupe d'enfant; les éducatrices des autres groupes peuvent alors animer et surveiller les autres secteurs et la baignade devient l'activité spéciale.

Surveillance générale

Des nez qui coulent, des mitaines qui laissent entrer le froid, un enfant qui a tendance à s'isoler, etc.,... autant de petites situations qui ne peuvent passer inaperçues. Un surplus d'enfants dans un secteur «populaire» peut également nécessiter la présence de l'éducatrice. Une blessure, un dégât : cette personne demeure disponible pour agir.

Activités spéciales

Utilisation de matériel spécifique, surveillance accrue, technique à démontrer, différents niveaux d'habiletés, etc.,...

Exemples: maquillage, jeux de ballons, de cerceaux, échasses, bulles, arts plastiques, danse/ronde, musique, gymnastique, ballons sauteurs, baignade, courses à relais, jeux d'équipe, observation d'insectes, jeux d'eau,...

Les activités spéciales demandent une certaine planification dans le choix, l'organisation de l'espace, etc.,...

Ex : Les échasses Phase I

- Délimiter le secteur de la cour utilisé pour l'activité
- Mettre le matériel en place
- Inviter les enfants à participer
- Faire une démonstration
- Démontrer la technique de base
- Encourager les progrès et les essais

Phase II

- Organiser d'autres défis à relever en échasses (course à relais, chasse au trésor, obstacles à surmonter)

Ballon panier Phase I

- Délimiter le secteur de la cour utilisé pour l'activité
- Mettre le matériel en place
- Inviter les enfants à participer
- Faire une démonstration
- Démontrer la technique de base
- Encourager les progrès et les essais

Phase II

- Compter les points sur un tableau
- En faire une épreuve lors d'un parcours d'activités
- Essayer des techniques loufoques (lancer le ballon entre les deux jambes, main gauche, de dos, à deux, ...)

Musique Phase I

- Délimiter le secteur de la cour utilisé pour l'activité
- Mettre le matériel en place (instruments, magnétophone)
- Inviter les enfants à participer
- Faire une démonstration

Phase II

- Faire une parade
- Tenter de suivre le rythme
- Faire un concert (inviter les parents en fin d'après-midi!)

F. HORAIRE DES ACTIVITÉS SPÉCIALES

Lorsque tous les enfants se retrouvent ensemble dans la cour arrière soit :

De 10h00 à 11h00 en avant-midi (approximativement)

Et de 15h45 à 16h15 en après-midi* (approximativement)

* Les périodes de jeux à l'extérieur en après-midi sont prévues pour tous entre le premier dimanche d'avril (heure avancée) et le dernier dimanche d'octobre (retour à l'heure normale).

D'octobre à avril, tous les groupes (18 mois et plus) effectueront une deuxième sortie à l'extérieur en après-midi d'une durée moindre en tenant compte des conditions climatiques.

Politique d'animation et de surveillance de la cour extérieure

G. SORTIES AU PARC

Au printemps, en été ou à l'automne, quand la température le permet, les sorties au parc sont agréables. Elles procurent un changement pour les enfants et leur permettent d'expérimenter des jeux différents.

Les sorties du CPE doivent se faire deux groupes à la fois de façon à avoir deux éducatrices.

Avant de quitter le CPE :

- Mettre les dossards (enfants et éducatrices);
- Préparer le sac à dos. Celui-ci devrait contenir des papiers mouchoirs, de l'eau, des verres en carton, une petite trousse de premiers soins, quelques gants de latex, un sac pour les ordures et quelques dossards supplémentaires;
- Apporter un émetteur/récepteur et syntoniser le même canal que celui laissé à un membre du personnel administratif ;
- Utiliser les serpentins pour marcher.

Arrivé au parc :

- Avant d'entrer avec les enfants dans le parc, une éducatrice fait le tour du parc pour s'assurer qu'il n'y ait aucun objet dangereux. Si c'est le cas, elle les ramasse et les dépose dans le sac à ordures.
- Quand les risques pour les enfants sont absents, ceux-ci peuvent entrer dans le parc.
- Au retour, les deux groupes d'enfants doivent revenir en même temps au CPE.

H. DES SITUATIONS PARTICULIÈRES

Il est bien entendu des conditions spéciales qui font en sorte que les sorties à l'extérieur doivent être annulées. On pense alors au froid excessif, canicule, tonnerre, éclair et vent violent.

En été, et surtout par temps chaud, l'éducatrice responsable de la surveillance générale veillera à mettre à la disposition des enfants de l'eau afin de prévenir la déshydratation. L'équipement nécessaire sera rangé dans la cuisine.

De plus, si une ou des éducatrices prévoit (ent) sortir du périmètre du CPE pour une activité spéciale, elle(s) devra (ont) prévenir la direction et apporter le sac à dos contenant la trousse de premier soin, les mouchoirs, l'eau, etc., et faire l'utilisation du serpentins et des émetteurs-récepteurs.

I. L'HIVER

Les activités doivent s'adapter au rythme des saisons. Les contraintes imposées par l'hiver (disparition du carré de sable) et les entres-saisons exigent une adaptation de la part de chacun.

Certaines activités demeurent disponibles selon les conditions climatiques et la dureté de la neige : telle la structure du centre et le poisson-bulle. Également, au niveau des activités spéciales, outre tout ce qui peut être fait dans la neige (voir l'encadré page suivante), certaines activités peuvent être adaptées telle ballon sauteur, ballon-panier, etc., ...

Du matériel est également disponible pour les activités spécifiques tel pelles et traîneaux. Il est clair que ce matériel exige une surveillance accrue (surtout les pelles) puisqu'il y a des risques d'accident au visage

lorsqu'une pelle est portée trop haut. Les traîneaux demandent également une certaine gestion afin que chacun puisse en profiter.

Concrètement :

La personne assignée au poisson-bulle sera appelée à superviser les activités liées à l'utilisation des traîneaux;

La personne assignée au carré de sable sera appelée à superviser les activités liées à l'utilisation des pelles.

La personne assignée à la structure du centre sera appelé à superviser celle-ci.

ACTIVITÉS SPÉCIALES – HIVER

La neige peut être un formidable matériel de construction. En manque d'idée ? Les enfants ne se fatiguent pas des classiques : bonhomme de neige, anges, forteresses, etc., ... Aussi, faites place à l'innovation : chenille, tortue et autres animaux en neige. Outre la construction, profitez-en pour faire de l'observation : les flocons, la glace, la nature environnante (les nids dans les arbres, où sont les oiseaux ?), installez une mangeoire à remplir régulièrement par les plus grands, mettez de la musique, faites un parcours dans la neige (relais). Autre suggestion : dans un coin de la cour, cachez des objets dans la neige et demandez aux enfants de creuser afin de les trouver. Demandez aux enfants à quoi ils aimeraient jouer et tentez ensemble de trouver une adaptation pour l'hiver : vous serez surpris !!!

J. POUPONNIÈRE

Les groupes des Coccinelles et des Papillons, à la pouponnière, disposent d'une cour exclusive. Attendant à leur salle et aménagée selon leurs besoins, les poupons peuvent profiter du plein air en toute sécurité.

Le Règlement sur les Centres de la petite enfance stipule à l'article 81 que «le personnel d'un titulaire d'un permis de centre ou d'une personne responsable d'un service de garde en milieu familial doit chaque jour, à moins de temps inclément, sortir les enfants dans un endroit de toute sécurité permettant qu'il soient surveillés.» Le CPE de la Petite-Nation comprend que le règlement est un minimum et privilégie une deuxième sortie à l'extérieur lorsque les conditions le permettent. Aucun enfant ne devra être privé d'une deuxième sortie à l'extérieur sous prétexte qu'il y est déjà allé le matin.

Les équipements comprennent : une pataugeuse, une terrasse, des véhicules, un carré de sable et une maisonnette. Des marcheurs, des blocs, des seaux et des pelles sont mis à leur portée pour s'amuser. De plus, pour les siestes du matin et de l'après-midi, des poussettes landaus sont disponibles été comme hiver ainsi que des filets pour repousser les insectes.

Les deux éducatrices en fonction s'organisent au préalable afin de déterminer les besoins de chacun des enfants sous leur responsabilité. Lorsque des enfants dorment à l'extérieur, les éducatrices peuvent se relayer au bout de quelque temps.

K. CONCLUSION

Les enfants passent une période de temps assez importante à chaque jour dans la cour extérieure. Le rôle éducatif des centres de la petite enfance continue de s'appliquer durant ces périodes. Beaucoup d'apprentissages peuvent s'acquérir en plein air, tout en s'amusant.

Les activités de plein air sont bénéfiques aux enfants. Les grands espaces, l'aération, limitation du bruit, contacts multi-âges, autant de facteurs qui permettent de découvrir et d'explorer. Il demeure primordial que ces activités se déroulent en toute sécurité.

L'autre point à intégrer est le fait de s'amuser avec les enfants. Même les adultes qui se considèrent comme des êtres sérieux se rendent compte de l'intensité du jeu des enfants, participent à celui-ci lorsqu'ils se le permettent et comprennent l'importance de soutenir le jeu des enfants en s'y intégrant.

Il va donc de soi, pour les éducatrices à la petite enfance, de prendre le temps de jouer avec les enfants puisqu'elles savent qu'à travers le jeu elles soutiennent le processus d'apprentissage actif et l'aspiration naturelle des enfants à apprendre.